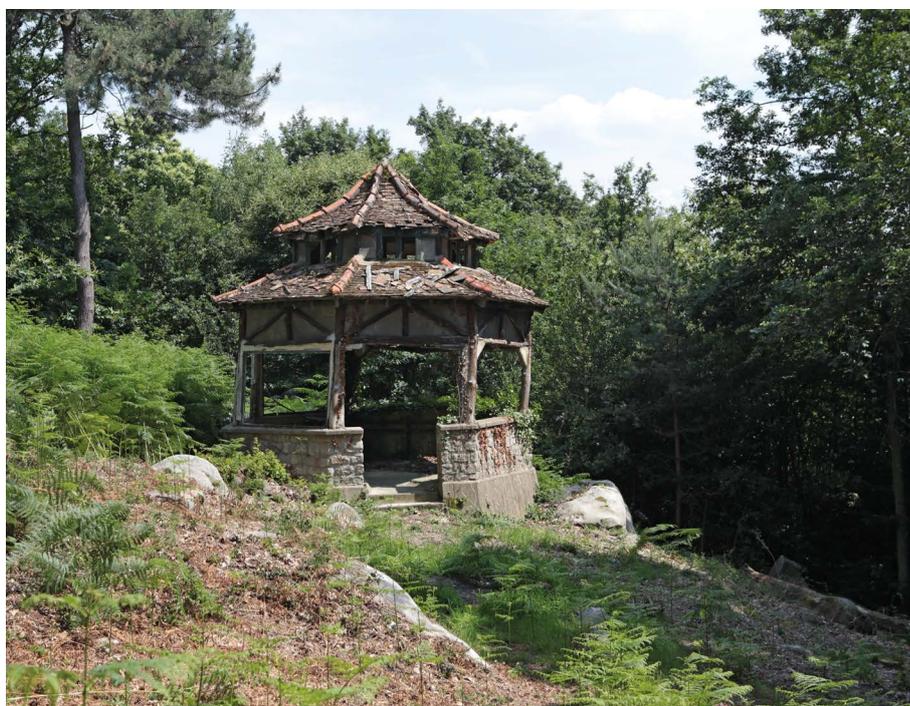


LES AIDES ACCORDÉES GRÂCE AU LOTO DU PATRIMOINE AUX 8 PROJETS DÉPARTEMENTAUX 2023 DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE SONT DÉVOILÉES !

www.missionbern.fr



Kiosques du Centre Hospitalier de Bligny © Centre Hospitalier de Bligny

La Mission Patrimoine pour la sauvegarde du patrimoine en péril portée par Stéphane Bern, déployée par la Fondation du patrimoine et soutenue par le ministère de la Culture et FDJ, est heureuse de dévoiler le montant des aides accordées aux 8 sites départementaux de la région Île-de-France sélectionnés en 2023 (100 projets au total en France métropolitaine et collectivités d'outre-mer).

Les sommes octroyées par la Mission Patrimoine viennent compléter les aides publiques et l'autofinancement pour atteindre la totalité du besoin de financement (dans la limite de 300 000 € par site).

La Fondation du patrimoine reversera cette aide aux porteurs de projet au fur et à mesure de l'avancement des travaux, sur présentation des factures.

Quant aux monuments historiques protégés, ils perçoivent en parallèle des subventions du ministère de la Culture.

L'appel à candidatures pour le Loto du patrimoine 2024 est toujours en cours et sera clôturé le 29 février 2024. Les projets doivent être soumis en ligne avant cette date pour être étudiés par les délégations régionales de la Fondation du patrimoine, à l'adresse suivant : www.missionbern.fr/signaler-un-site.

CONTACT PRESSE

FONDATION DU PATRIMOINE
DÉLÉGATION ÎLE-DE-FRANCE

Mail
idf@fondation-patrimoine.org

Adresse
153bis, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Site
www.fondation-patrimoine.org

Rejoignez-nous !

[facebook.com/fondation.patrimoine](https://www.facebook.com/fondation.patrimoine)

[@ Délégation Ile-de-France](https://www.linkedin.com/company/fondation-patrimoine)

[@fondationdupatrimoineidf](https://www.instagram.com/fondationdupatrimoineidf)

DOTATIONS 2023

Décors intérieurs du Théâtre Daunou à Paris (75) : dotation de 100 000 €



Décors intérieurs du Théâtre Daunou © DR

Eglise Saint-Rémi de Montévrain, Seine-et-Marne (77) : dotation de 300 000 €



Eglise Saint-Rémi de Montévrain © DR

Caves du Nord du parc du château de Maisons-Laffitte, Yvelines (78) : dotation de 220 000 €



Caves du Nord du Parc du château de Maisons-Laffitte © Association syndicale autorisée du Parc de Maisons-Laffitte

Kiosques du Parc du centre hospitalier de Bligny à Briis-sous-Forges, Essonne (91) : dotation de 75 000 €. Le projet recevra une dotation complémentaire de 100 000 € grâce au mécénat d'AXA France pour contribuer au financement des travaux de restauration. Il fait partie des 6 sites retenus après un vote des collaborateurs d'AXA France, de ses partenaires et du grand public.



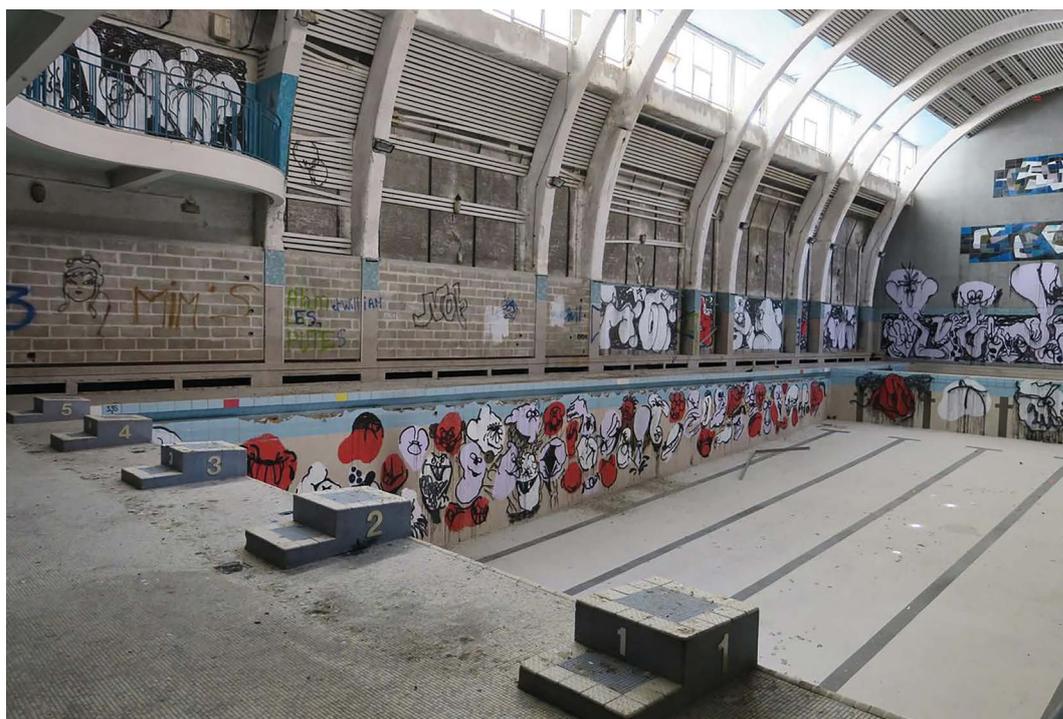
Kiosques du Parc du Centre Hospitalier de Bligny © Centre Hospitalier de Bligny

Boudoir de la Maison Masséna à Bagneux, Hauts-de-Seine (92) : dotation de 65 000 €



Boudoir de la Maison Masséna à Bagneux © DR

Ancienne piscine Félix Faure à Saint-Denis, Seine-Saint-Denis (93) : dotation de 260 000 €



Ancienne piscine Félix Faure à Saint-Denis © La Belleilloise

Chapelle des Hôpitaux de Saint-Maurice, Val-de-Marne (94) : dotation de 300 000 €



Chapelle des Hôpitaux de Saint-Maurice © Les Hôpitaux Saint-Maurice (EPH)

Hangar à bateaux de Pontoise, Val d'Oise (95) : dotation de 100 000 €



Hangar à bateaux © Ville de Pontoise

Pour rappel : le projet emblématique 2023 pour la région Île-de-France est le **site archéologique gallo-romain de Châteaubleau**, Seine-et-Marne (77), qui a été doté de 200 000 €.



Site archéologique gallo-romain de Châteaubleau © Ludovic Delage

POUR RAPPEL : LE LOTO DU PATRIMOINE EN BREF

En septembre 2017, le président de la République a confié à Stéphane Bern une mission d'identification du patrimoine en péril et de recherche de nouvelles sources de financement pour le restaurer. De cette initiative est né le « Loto du Patrimoine », dont le produit a été attribué à la Fondation du patrimoine.

Un partenariat a été établi par une convention pluriannuelle entre la Fondation du patrimoine, le ministère de la Culture et FDJ, renouvelée en 2021 pour une durée de 4 ans, pour organiser cette opération originale. Elle a suscité dès son lancement l'engouement des Français : plus de 5 500 sites en péril ont ainsi été signalés sur la plateforme participative www.missionbern.fr et des millions de joueurs participent chaque année, en jouant aux jeux de grattage et de tirage « Mission Patrimoine » de FDJ, à la sauvegarde du patrimoine.

Les sites peuvent également bénéficier de collectes de dons et de mécénats sous réserve de leur éligibilité et, pour ceux protégés au titre des monuments historiques, de subventions du ministère de la Culture.

Le succès de la Mission est le résultat de sa méthode participative et partenariale, qui garantit la qualité et la variété des projets de patrimoine local identifiés et dont l'intérêt patrimonial, culturel, économique et social est ainsi révélé au grand public.

L'APPEL À PROJETS 2024

L'appel à projets est ouvert sur le site missionbern.fr/signaler-un-site. Propriétaires, associations, communes et passionnés de patrimoine sont invités à identifier les sites en péril partout en France métropolitaine et dans les collectivités d'outre-mer. Ces signalements peuvent être effectués tout au long de l'année.

Pour candidater à la sélection des sites départementaux de l'édition 2024 de la Mission Patrimoine, les dossiers devront être déposés avant le 29 février 2024.

Plus d'informations dans la Foire aux questions disponible sur le site missionbern.fr/faq.

LES MODALITÉS DE SÉLECTION

Les candidatures déposées sur le site www.missionbern.fr sont instruites par les délégations départementales et régionales de la Fondation du patrimoine, composées de bénévoles et de salariés. Le ministère de la Culture, au travers de ses directions régionales des affaires culturelles, participe à ce premier examen, en particulier des immeubles protégés au titre des Monuments historiques. Les associations de soutien au patrimoine, à l'instar de La Demeure historique ou des Vieilles Maisons Françaises, participent également en soumettant des projets et en relayant l'information auprès de leurs membres.

Les projets sont sélectionnés par un comité présidé par Stéphane Bern et composé de représentants de la Fondation du patrimoine, de FDJ et du ministère de la Culture, qui se réunit deux fois par an.

Dix-huit projets emblématiques du patrimoine des régions de métropole et collectivités d'outre-mer et un projet par département sont retenus chaque année, selon quatre critères principaux :

- ▶ l'intérêt patrimonial et culturel ;
- ▶ l'état de péril ;
- ▶ la maturité du projet ;
- ▶ son impact sur le territoire et le projet de valorisation.

LES RÉSULTATS

La Mission Patrimoine a révélé l'intérêt du grand public pour la richesse et le potentiel d'attractivité du patrimoine local. Plus de 700 nouveaux projets ont été signalés pour l'édition 2023 sur la plateforme www.missionbern.fr.

Depuis la première édition en 2018, la Mission Patrimoine a aidé plus de 850 sites pour leurs travaux de restauration, dont plus de 100 projets emblématiques du patrimoine régional et plus de 750 sites départementaux (un site par département métropolitain et collectivité d'outre-mer). Aujourd'hui, plus de 65 % (550) sont d'ores et déjà sauvés ou sur le point de l'être : 285 sont terminés et 265 chantiers sont en cours.

LES FINANCEMENTS ACCORDÉS

Depuis la première édition de la Mission Patrimoine, ce sont plus de 275 millions d'euros qui ont permis d'aider les travaux de restauration de l'ensemble des sites retenus depuis l'origine :

- ▶ Plus de 155 millions d'euros issus du Loto du Patrimoine ;
- ▶ 88 millions d'euros de crédits dégelés du ministère de la Culture pour les projets protégés au titre des monuments historiques ;
- ▶ 34 millions d'euros de dons, de mécénats d'entreprises et de ressources propres de la Fondation du patrimoine affectés aux projets de la Mission.

Enfin le financement accordé grâce au Loto du Patrimoine et aux autres ressources de la Mission est attribué par la Fondation du patrimoine, qui suit le bon déroulement des travaux et le respect des caractéristiques patrimoniales des lieux en lien avec les services de l'Etat.